

COMMUNE DE TRONGET**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

République Française
Département de l'Allier
Arrondissement de Moulins

Date de convocation :
03 novembre 2022

Nombre de conseillers :
En exercice : 14
Présents : 12
Votants : 14

Le quorum étant atteint, le
Conseil Municipal peut
valablement délibérer.

L'an deux mil vingt-deux, le mercredi 09 novembre à 20h00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni salle de la Mairie sise 8 passage de la mairie, en session ordinaire, sous la présidence du Maire, Jean-Marc DUMONT.

Présents : Patrick AMATHIEU, Daniel CANTE, Jean-Marc CARTE Alain DETERNES, Laurent BRUN, Jean-Marc DUMONT, Stéphane HERAULT, Pascal RAYNAUD, Sylvain RIBIER, Elena BARANSKI, Audrey GERAUD, Annie WEGRZYN.

Excusés : Patricia RAYNAUD et Franck VALETTE.

Pouvoirs : Franck VALETTE à Jean-Marc DUMONT ; Patricia RAYNAUD à Laurent BRUN.

Secrétaire de séance : Audrey GERAUD

**Renouvellement de la Convention de prestation entre la commune de Tronget et la
Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais**
N°34/2022

Monsieur le Maire précise que la convention de prestation de service entre la Commune de Tronget et la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais relative à l'entretien du bassin de natation communautaire situé à Tronget ainsi que des bâtiments communautaires a pris fin le 31 mai 2022 et doit être renouvelée.

Les modalités de ladite convention restent inchangées et Monsieur le Maire propose, en accord avec la Communauté de Communes, de la proroger pour une période de trois ans.

Monsieur le Maire de Tronget étant également Président de la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais, il propose que cette convention soit signée pour le compte de la mairie, par Monsieur Pascal RAYNAUD, premier adjoint au maire.

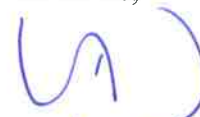
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- **Approuve la nouvelle convention de prestation de service entre la Commune de Tronget et la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais relative à l'entretien du bassin de natation communautaire situé à Tronget ainsi que des bâtiments communautaires à partir du 1^{er} juin 2022 pour une durée de 3 ans,**
- **Autorise Monsieur Pascal RAYNAUD, Adjoint au Maire, à signer ladite convention.**

ONT VOTE POUR : 14
ONT VOTE CONTRE : /
SE SONT ABSTENUS : /
ACTE EXECUTOIRE
Reçu par le représentant de l'Etat le 10 novembre
2022
et publié le 10 novembre 2022

Pour extrait conforme au registre des délibérations du
conseil municipal,
Fait à Tronget, le 10 novembre 2022

Le Maire,



Jean-Marc DUMONT

